



Gouvernement wallon



Communiqué de presse

Bierges : 1^{ère} aire autoroutière concédée de Wallonie sans vente d'alcool !

14 juillet 2017

Sous l'impulsion de Maxime PREVOT, Ministre des Travaux publics et de la Santé, le Conseil d'Administration de **la SOFICO** vient de profiter du renouvellement de la concession d'une de ses aires autoroutières, celle de **Bierges** sur l'autoroute E411/A4, pour y **interdire totalement la vente d'alcool, à la fois dans les shops et dans les établissements Horeca prévus sur place.**

Soucieux d'améliorer la sécurité des usagers et de réduire les pertes humaines dues à l'alcool sur le réseau routier, le Ministre Maxime PREVOT et la SOFICO souhaitent ainsi poser **un geste fort en termes de sécurité routière et de santé publique.**

Pour rappel, l'alcool reste sur nos routes une des premières causes de mortalité. En 2016, sur les autoroutes wallonnes, au moins 10% des conducteurs impliqués dans un accident avec dommages corporels roulaient sous l'influence d'alcool.

Cette première mesure d'interdiction de vente d'alcool a pour objectif de **limiter autant que possible les achats compulsifs réalisés par les conducteurs lors des arrêts sur les aires autoroutières.** Elle sera poursuivie lors des futurs renouvellements des concessions des autres aires que celle de Bierges.

Plus précisément, il s'agit de **contribuer à protéger tous les usagers des autoroutes**, en évitant la consommation parfois impulsive de plusieurs boissons en peu de temps (le binge drinking) ou la tentation pour les personnes qui luttent contre une tendance à l'alcoolisme et résistent difficilement à une offre d'alcool.

Pour le Ministre Maxime PREVOT, cette mesure symbolique s'inscrit **en parfaite cohérence avec le plan wallon de prévention et de promotion de la santé.** Il est en effet primordial pour la Wallonie de multiplier ces actions pour mener une politique volontariste dans la prévention de la consommation d'alcool.



La SA TOTAL Belgium s'est vue attribuer la concession de l'aire de Bierges pour une durée de **20 ans**.

Lors du renouvellement des concessions des aires, la SOFICO porte notamment une attention particulière à **la qualité** et à **la diversité des services offerts aux usagers** ou encore à **la qualité générale des aménagements** (fonctionnalité des constructions, intégration paysagère, mesures envisagées en termes de développement durable...).

Au niveau de ses services, la nouvelle aire proposera ainsi notamment, en plus de shops, restaurant, coins café, sandwicheries et produits pétroliers classiques :

- un coin business avec connexion internet ;
- un coin Bpack-La Poste pour envoyer et réceptionner des colis ;
- des bornes photos ;
- un point de vente de pralines ;
- de la vente de produits régionaux ;
- des sanitaires « To the Loo », un concept design et écologique, dont la propreté est garantie à tout moment ;
- des plaines de jeux ;
- des bornes de rechargement pour voitures électriques ;
- des pompes accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- des prises pour camions frigorifiques ;
- en direction de Bruxelles : 86 places de parking véhicules légers + 50 places poids lourds + 4 réservées aux personnes à mobilité réduite + parking de covoiturage de 170 places ;
- en direction de Namur : 122 places de parking véhicules légers + 35 places poids lourds + quelques places motos + 4 réservées aux personnes à mobilité réduite.

L'organisation spatiale du site sera entièrement revue, notamment pour faciliter le trajet de l'utilisateur, y améliorer la sécurité des piétons ou encore, permettre de mieux intégrer le site dans le cadre verdoyant qui l'accueille.

De nouveaux bâtiments seront construits avec des matériaux durables. Des panneaux photovoltaïques seront prévus pour permettre de prendre en charge la consommation des bâtiments de service.

Il est à noter que la réalisation des aménagements et bâtiments n'entravera en rien l'offre, que ce soit d'un point de vue de la mobilité ou de l'accessibilité aux infrastructures. Un basculement aura lieu entre les anciennes et les nouvelles infrastructures puisqu'elles ne seront pas implantées au même endroit.

Le concessionnaire disposera d'**un délai de 24 mois** à partir de la date de conclusion du marché pour construire, équiper et mettre en service les stations-service, shops, établissements Horeca.

Une étude de mobilité qui a été menée apporte toutes les garanties d'intégration de cette nouvelle aire dans l'ensemble des projets développés aux alentours pour faire face à l'important trafic de cet endroit stratégique.

Ces aménagements constituent une des étapes majeures menant à la réalisation d'un projet global visant à améliorer l'accessibilité de Wavre Nord. Parmi les nombreux travaux programmés, il est également prévu, sur la N257 : l'élargissement de la chaussée des Collines. Il s'agit d'un projet du Plan Infrastructures 2016-2019 pour un montant de 1,9 millions €. Les travaux sont en cours de réalisation. Ils constituent la première phase concrète d'un plan global, lequel sera suivi par la mise à quatre bandes de l'E411 entre les échangeurs n°5 et 6, par l'optimisation de l'échangeur autoroutier de Bierges et par la réalisation du Contournement nord reliant la Chaussée des Collines à la N25, également repris, pour un montant total de 26,9 millions €, dans le volet « Routes de l'emploi » du Plan Infrastructures 2016-2019.

Les images de la future aire sont téléchargeables via ce lien : <https://we.tl/24WcT4LVbL>

Contacts Presse :

Audrey JACQUIEZ - Porte-parole du Ministre Maxime PREVOT - 0497 16 18 61
Héloïse WINANDY - Porte-parole de la SOFICO - 0495 28 43 46